

Lettre ouverte des sociétés savantes au Ministre de l'Éducation nationale

Paris, le jeudi 12 mars 2009

À Monsieur le Ministre de l'éducation Nationale

Monsieur le Ministre,

Nous nous adressons solennellement à vous en tant que responsables élus et porte-parole de plus de 30 sociétés savantes. Ces sociétés que nous ont mandés pour vous écrire réunissent notamment une grande partie des universitaires spécialistes des principales matières enseignées dans les établissements dont vous avez la haute responsabilité. Toutes disciplines confondues, toutes tendances politiques confondues, nous voulons attirer votre attention sur les effets pervers de ce projet de réforme de formation des maîtres et des concours de recrutement qu'au mépris de tous les avertissements, vous voulez mettre en œuvre dès l'an prochain.

En dépit des propos que vous avez tenus le 12 février, dont nous voulons croire qu'ils n'étaient qu'un « dérapage », vous avez absolument besoin d'entendre les préparateurs à « vos » concours et de discuter avec eux pour mettre fin à la crise déjà trop longue qui secoue actuellement nos universités. Si vous craignez les « discussions sibyllines », soyez assuré que nous nous efforcerons d'être clairs. Précisons d'abord que les enseignants, les préparateurs que nous représentons ne refusent pas toute réforme par principe. Bien au contraire, nous pensons nécessaire la réforme des concours et nous sommes favorables au principe de leur « mastérisation ». Aujourd'hui déjà la formation des professeurs s'effectue en cinq ans ; il est légitime que cette formation soit sanctionnée par un master. Une réforme plus ample du dispositif peut être envisagée, mais doit reposer sur un accord de la communauté scientifique, respecter les principes démocratiques qui sont les nôtres, et ne pas déboucher sur un affaiblissement du niveau des étudiants, un tarissement de la recherche et une mise en concurrence des universités. De surcroît, comment ne pas craindre, au vu de l'actuel projet, le risque que s'instaure à l'avenir un double régime entre les enseignants qui auront réussi le concours et seront donc « titulaires de plein droit », et ceux qui n'ayant pas obtenu le concours mais étant néanmoins reçus au master, pourront être recrutés avec un statut différent ?

Nous réclamons depuis le printemps dernier une véritable concertation sur ce dossier. Des principes et des propositions ont été formulés par nos sociétés auprès de vous-même et de Mme la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au lieu du débat constructif que nous espérons, vous avez tenté de nous imposer une réforme précipitée dont toute la communauté scientifique s'accorde à dénoncer les conséquences désastreuses pour l'enseignement et la recherche. Même la Conférence des Présidents d'Universités, dont on connaît la modération, reconnaît que « la question de la mastérisation (...) est aujourd'hui le principal point d'achoppement pour le rétablissement de la sérénité dans les universités. (...) Les présidents estiment toujours que les délais actuels de mise en œuvre de la réforme sont incompatibles avec un travail de qualité et que le mieux serait de reporter d'un an l'organisation du nouveau concours. »

À notre tour, Monsieur le Ministre, nous vous lançons un appel solennel pour que vous débloquiez la situation, et que s'ouvre enfin la négociation que nous demandons. Voici sur quelles bases nous sommes prêts à collaborer et à préparer des « maquettes ».

1. En finir avec la précipitation

Vous devez maintenir en l'état pour 2010 tous les concours de recrutement de l'enseignement primaire et secondaire. En effet, le report de la réforme est désormais la seule solution permettant une remise à plat du dossier et une véritable concertation (quant au contenu du concours, dans un premier temps, puis quant à l'organisation des futurs masters dans un second temps). Aujourd'hui, la première étape du processus est loin d'être accomplie : sur les épreuves et les programmes des nouveaux concours, on en est encore au stade de « documents de travail » officieux, dont on ne sait au juste par qui et comment ils ont été élaborés, et qui ne tiennent aucun compte de nos demandes. Ils ne nous permettent pas d'élaborer des « maquettes » précises conformes à la vision que nous avons de notre mission.

2. Associer la communauté scientifique au débat

En tant que responsables élus des sociétés savantes, représentatives de la communauté scientifique dans toutes les disciplines du savoir, nous demandons à être partie prenante de véritables négociations. En raison de notre légitimité scientifique, de notre expérience pédagogique et de notre représentativité dans le monde universitaire, il est nécessaire que nous soyons des interlocuteurs à part entière, que nous soyons informés du calendrier, des étapes et des acteurs de la réforme, que nous participions en tant que spécialistes aux commissions qui auront à prendre les décisions.

Nous souhaitons aussi rencontrer conjointement des interlocuteurs des deux ministères dans les réunions, afin de n'être pas ballottés de l'un à l'autre.

3. Maintenir de vrais concours pluridisciplinaires débouchant sur la titularisation

Nous demandons des concours nationaux, qui fondent la sélection des candidats sur leurs connaissances disciplinaires, évaluées par des spécialistes universitaires et des enseignants des disciplines concernées. L'allongement de la phase de préparation du concours doit être l'occasion d'un renforcement des exigences disciplinaires et non de leur affaiblissement ou d'une restriction du champ des matières étudiées.

Une épreuve de « connaissance du système éducatif », portant sur un contenu purement administratif, initiation aux arcanes de la bureaucratie du Ministère de l'Éducation Nationale, ne nous paraît pas nécessaire.

La formation proprement pédagogique doit intervenir en aval, dans une année de stage pratique en alternance, dont on ne saurait faire l'économie.

Il faut aussi écarter explicitement le spectre d'un concours de recrutement établissant des listes d'aptitude, donc ne garantissant pas le recrutement et la titularisation en tant que fonctionnaires des candidats reçus au concours.

4. Maintenir l'année de stage pratique rémunérée

La pédagogie ne s'apprend ni dans les livres, ni en restant « en observation » au fond de la classe... Nous exigeons le maintien de

l'année de stage rémunéré, permettant au professeur stagiaire encadré par un tuteur de prendre 8 heures par semaine la responsabilité d'une classe, tout en suivant l'indispensable formation d'accompagnement. C'est au cours de ce stage que pourra être approfondie et vérifiée si besoin la « connaissance du système éducatif ». C'est à l'issue de ce stage que seront titularisés les professeurs ayant fait la preuve de leur aptitude à l'enseignement.

La suppression du stage rémunéré pose en outre un grave problème social : en retardant d'un an le recrutement, la réforme annoncée pénalise les étudiants dont les moyens financiers sont fragiles ; elle aboutit à une sélection sociale des candidats ; elle entraînera aussi la baisse du nombre de candidats, et partant la baisse du niveau de recrutement.

5. Ne pas dissocier les « maquettes » des nouveaux masters et les concours

Selon les promoteurs de la réforme, les épreuves des concours ne sauraient influencer sur les programmes des masters : ce seraient les masters, indépendants et complémentaires des concours, qui garantiraient la compétence disciplinaire des candidats. Nous récusons cette vision irréaliste, qui vide les concours de leur substance, comme s'il s'agissait, à terme, de les faire disparaître purement et simplement. Il nous paraît inacceptable et dangereux de séparer ainsi la délivrance d'un master qui atteste d'une compétence, et la question du recrutement. Au contraire, c'est sur la base de concours nationaux, aux exigences disciplinaires larges et clairement établies (par un programme spécifique plus exigeant que celui du baccalauréat ou de la licence), que pourra être rédigé le cahier des charges précis qui permettra *ensuite* à chaque université de préparer les « maquettes » du master enseignement, et au ministère de les valider. Il est indispensable d'articuler (et non de dissocier) la réflexion sur le contenu du concours (nombre d'épreuves, nature et programmes de celles-ci) et la réflexion portant sur le contenu des masters d'enseignement. C'est là la seule garantie du niveau national des compétences requises. Par ailleurs, comment concevoir, pour les mêmes étudiants, la maquette d'un master, sans être fixé sur le contenu précis du concours qu'ils prépareront ?

6. Articuler les différents masters d'une discipline

Un étudiant ne saurait préparer un concours exigeant à visée généraliste, et se consacrer dans le même temps à des stages de pratique pédagogique. Qui trop embrasse mal étreint. Un master défini comme un « parcours professionnalisant » vers les métiers de l'enseignement ne saurait en même temps « préparer les étudiants au doctorat ». Les étudiants devront-ils choisir dès la fin de leur licence, entre des cursus exclusifs les uns des autres, dirigés l'un vers la recherche, l'autre vers l'agrégation, et le troisième vers le CAPES ? Beaucoup de candidats à l'agrégation préparent en même temps et par sécurité le CAPES. Les moyens doivent être trouvés de maintenir cette possibilité, sous peine de voir s'effondrer le nombre de candidats au concours le plus difficile et aussi le nombre de futurs doctorants, donc de futurs chercheurs. De nombreux établissements ne pourront pas ouvrir deux ou trois masters dans un même domaine, le projet actuel aurait ainsi pour effet pervers que la plupart des universités se verraient rapidement privées de master recherche. Les répercussions se feraient sentir dès la licence, avec la fermeture induite de nombreuses filières en dehors des grands centres.

Il est indispensable, pour l'avenir de la recherche et de chaque université, d'offrir aux meilleurs étudiants, aux futurs enseignants-chercheurs, l'occasion de s'initier réellement à une recherche approfondie sans pour autant se couper de la profession enseignante. Dans cette perspective, le statut du « master recherche » préalable à l'agrégation reste à préciser. De nombreux agrégés visant le doctorat préparaient d'autre part un M2 recherche après la réussite au concours. Quelle formation sera appropriée pour ce type de projet avec la nouvelle donne ?

La question des passerelles entre enseignement et recherche reste donc à repenser, de même que celle de l'itinéraire pédagogique entre l'obtention de la licence et la préparation de l'agrégation.

Il faut, Monsieur le Ministre, pour dissiper nos craintes légitimes et celles de nos étudiants, retirer le projet actuel, réaffirmer que le succès au concours donne accès à une titularisation et non à une liste d'aptitude, rétablir l'année de stage pratique en alternance rémunéré et pris en compte dans la carrière, et enfin décréter un moratoire d'une année afin de laisser à une commission représentative le temps de décider du contenu scientifique des concours, de la nature des épreuves disciplinaires, des conditions de préparation et des moyens matériels et humains qui soient à la hauteur des ambitions légitimes en matière d'enseignement et de recherche proclamées publiquement par vous-même et par les plus hautes autorités de l'Etat.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous assurons, Monsieur le Ministre, de notre dévouement au service public de l'Education.

Premières sociétés signataires

Association des Etudes grecques
 Association Française d'Etudes Américaines
 Association Française de Mécanique
 Association Guillaume Budé
 Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur
 Association des Historiens Contemporanéistes de l'Enseignement Supérieur
 Association des Historiens Modernistes des Universités françaises
 Association des Professeurs d'Archéologie et d'Histoire de l'Art de l'Université
 Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur
 Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public
 Association des Professeurs de Musique et Musicologie de l'Enseignement Supérieur
 Association des Sciences du Langage
 Commission Française pour l'Enseignement des Mathématiques
 Femmes et Mathématiques
 Société Chimique de France
 Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur
 Société d'étude du Dix-septième Siècle
 Société d'étude de la Littérature Française du XX^e siècle
 Société des Etudes Latines
 Société d'Etudes médio et néo-latines
 Société des études Romantiques et Dix-neuviémistes

Société des Hispanistes Français
Société Française d'étude du Dix-huitième Siècle
Société Française d'étude du Seizième Siècle
Société Française d'Histoire du Sport
Société Française de Littérature Générale et Comparée
Société Française de Physique
Société Française de Statistique
Société Francophone de Biologie Théorique
Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public
Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur
Société de Langue et Littérature Médiévales d'Oc et d'Oïl
Société Mathématique de France
Société des Personnels Enseignants et Chercheurs en Informatique de France
Société des Professeurs d'Histoire Ancienne des Universités
Union des Professeurs de Physique et de Chimie

Autres sociétés signataires

Société de Mathématiques Appliquées et Industrielles
Société des Langues Néo-Latines

Merci d'adresser toute correspondance à :

Société Mathématique de France

IHP

11 rue Pierre et Marie Curie

75231 Paris cedex 05

Tél : 01 44 27 67 96 – Fax : 01 40 4690 96 – email : smf@dma.ens.fr

